

COMPTE RENDU de la REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du lundi 4 juillet à 20 h 30

Membres : Bonnet Serge, Calmon Bernard, Carrière Frédéric, Vours Casadé Marie Ange, Cassabois Marie Pierre, Doumergue Véronique, Faure Jacques, Lavergne Guillaume, Paréja Félix, Sirieys Sabine, Vours Marie Agnès.

Date de convocation : 28 juin 2011

Secrétaire de séance : Félix PAREJA.

Le lundi 4 juillet 2011 à 20 heures 30, le conseil municipal de MIERS s'est réuni à la salle de la mairie de Miers sous la présidence de Bernard CALMON Maire.

Tous les membres en exercice étaient présents à l'exception de Sabine SIRIEYS représentée par Guillaume LAVERGNE, Marie Pierre CASSABOIS et Véronique DOUMERGUE excusées.

Monsieur le Maire ouvre la séance et demande à l'assemblée de bien vouloir excuser Marie Pierre et Véronique absentes toutes les deux pour des raisons totalement opposées.

Pendant que Marie Pierre était en deuil de son papa, Véronique se mariait.

Il adresse à l'attention de Marie Pierre les sincères condoléances de la municipalité et à Véronique les meilleurs vœux de bonheur.

1. Approbation PV du 30 mai

Chaque membre étant en possession d'un exemplaire du compte rendu, Monsieur le Maire en rappelle les principaux points. Le PV est approuvé.

2. SIVU la source : délibération pour autoriser le maire à signer le protocole d'accord

Le Maire expose aux élus la situation actuelle de la SA Miers dans ses relations avec le SIVU Miers-Alvignac. Une évolution importante est à noter dans les pourparlers avec M. Prouzet Jean-Claude. Ce dernier, par l'intermédiaire de son conseil juridique, a fait savoir à l'avocat du SIVU Miers-Alvignac qu'il acceptait sa proposition, laquelle peut ainsi être résumée :

- la SA Miers se désiste de tous les recours introduits à l'encontre du SIVU Miers-Alvignac et des communes de Miers et d'Alvignac, et ce, de façon inconditionnelle et irrévocable.
- Elle renonce à toute demande indemnitaire, action et requête.
- La SA Miers devra définitivement libérer le Domaine de la Source Thermale au plus tard le 15 juillet 2011.
- En contre partie, le SIVU Miers-Alvignac acceptera de renoncer au règlement par la SA Miers de l'ensemble de ses arriérés de loyers et du recouvrement de la taxe foncière dus depuis le 13 juin 1998.

A partir de ces éléments, le cabinet conseil a rédigé un projet de protocole transactionnel qui a été transmis et validé par la partie adverse. Il en donne lecture et demande au Conseil Municipal de l'autoriser, par délibération, à signer ce protocole.

Le Conseil Municipal à la majorité (8 voix pour, 1 abstention) autorise le Maire à signer ce protocole.

3. Avis sur projet de schéma départemental de coopération intercommunale

Mr le Maire présente à l'assemblée le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) établi par le Préfet et présenté à la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI) le 15 avril 2011.

Le conseil municipal devant se prononcer sur ce projet de schéma avant le 18 juillet 2011, il propose de débattre sur le sujet et d'émettre un avis.

Le Conseil municipal considérant :

- La nécessité d'organiser un regroupement sur un véritable bassin de vie cohérent, avec des services de proximité,
- L'existence d'un niveau de bassin de vie sur le secteur de Gramat répondant à ces objectifs,
- La nécessité de conserver la totalité des compétences transférées à ce jour aux communautés de communes existantes,
- La nécessité pour la communauté de communes du Pays de Padirac de se conformer à la loi avec la seule contrainte d'avoir une population supérieure à 5000 habitants, sans imposer plus,
- Le besoin d'efficacité, de réactivité et de proximité entre la population et les élus communaux d'une part et la future communauté d'autre part,

- La nécessité de garantir la démocratie directe et de maintenir l'intérêt pour la vie locale,
- La complexité de l'organisation d'une structure démesurée à l'échelle du Nord du Lot ne permettant pas de réelles économies d'échelle, bien au contraire,
- Le vote par délibération, en juillet 2009, par la quasi-totalité des communes concernées, soit 11 communes sur 12, du périmètre d'une communauté de communes à l'échelle du bassin de vie de Gramat, répondant aux critères réglementaires et aux impératifs sus cités.

Et après en avoir délibéré:

- Refuse le périmètre proposé dans le cadre du Schéma Départemental de Coopération intercommunale englobant tout le Nord du Lot dans une seule communauté de communes,
- Demande à la CDCI et à Monsieur le Préfet de respecter purement et simplement les textes de la loi du 16 décembre 2010. Toute augmentation éventuelle de territoire intercommunal demandera des délais d'études beaucoup plus longs et ne pourra être porté que par les élus locaux.
- Réaffirme que le bon périmètre pour la mise en place d'un regroupement cohérent et efficace est celui du bassin de vie du secteur de Gramat.

4. Demande d'acquisition terrain communal.

Monsieur le Maire fait part d'un projet de découverte aérienne en paramoteur sur la commune.

Monsieur KUPCZAK porteur de ce projet, intéressé par l'acquisition de la maison située aux ayrals, souhaiterait aménager un terrain en capacité d'accueil de 6 abris maximum pour recevoir des campeurs. Pour cela, il souhaiterait procéder à un échange de terrain avec la commune. (Échange entre sa parcelle 242 et une partie de la parcelle communale 385b)

Monsieur le Maire indique que Mr BREL Christian qui utilise la parcelle communale pour accéder à son terrain ne voit aucune objection. L'accès serait simplement déplacé.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, donne son accord de principe, précise que tous les frais inhérents à cette affaire (frais de géomètre, de notaire...) seront à la charge du demandeur, ainsi que la mise en état du terrain (enlèvement des murs, des broussailles...).pour permettre le nouvel accès à la parcelle 262 de Mr BREL. L'accès devra être rendu carrossable. Fixe le prix du m² à 1 euro.

5. Modification des statuts de la Fédération départementale d'électricité du LOT

Monsieur le Maire expose au conseil municipal les raisons pour lesquelles la Fédération Départementale d'Electricité du Lot (FDEL) a été appelée à modifier ses statuts actuels (arrêté préfectoral du 2 juillet 2008) :

- Le maintien formel de l'adhésion à la FDEL des 7 Syndicats primaires d'électrification (SIER) du Lot est devenu impossible car ces SIER, à vocation unique, étant sans activité propre depuis le 1^o janvier 2009 (date du transfert à la FDEL de la maîtrise d'ouvrage des travaux d'électrification rurale en application de l'article 33 de la loi du 7 décembre 2006), les services de l'Etat ont demandé à plusieurs reprises leur dissolution et ont récemment réitéré cette exigence après la publication de la loi du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales. Dans ces conditions, retarder la suppression des SIER mettrait la Fédération dans une situation juridique délicate.

- La FDEL étant un syndicat statutairement composé de 14 collectivités adhérentes, 7 SIER et 7 communes indépendantes, cette suppression des SIER impose de fait l'adhésion directe des communes jusqu'à présent représentées par un SIER.

- Tout en approuvant une adhésion directe des communes, les élus de la FDEL ont voulu maintenir l'organisation actuelle en regroupant les communes rurales en secteurs intercommunaux d'énergie (SIE) dont le périmètre est calqué sur celui des SIER. Les SIE auront pour rôle principal d'être des relais de terrain, les délégués communaux conservant, avec les maires, un rôle indispensable de transmission réciproque des informations, des demandes et des urgences ; et pour rôle statutaire d'être des collègues électoraux chargés de désigner les délégués au comité syndical de la FDEL.

- Enfin, l'adhésion directe des communes permettra à la FDEL d'apporter aux collectivités lotoises des services complémentaires par le transfert optionnel (sur décision expresse de chaque conseil municipal) de deux compétences communales en synergie avec l'électricité : la distribution de gaz et l'éclairage public.

Monsieur le Maire rappelle au conseil que ce projet a été préalablement présenté aux communes à l'occasion des réunions sectorielles d'information organisées par la FDEL au cours du 1^o trimestre 2011.

Il fait lecture aux membres du conseil municipal des statuts adoptés par le comité syndical de la FDEL le 22 mars 2011.

Le conseil approuve à l'unanimité le projet de modification des statuts de la FDEL et la dissolution simultanée du SIER du Nord du LOT.

6. Modification attribution subvention

Les demandes d'aides des différents acteurs de la valorisation des Fieux (Communauté de Communes, Associations « Racines » et « Flint's Lot ») étant déposées par la CC du pays de Padirac., Monsieur le Maire indique que la subvention initialement voté à l'association Flint's Lot sera versée par l'intermédiaire de la Communauté de Communes.

Dès que les notifications d'attribution seront connues, il sera procédé à la modification.

7. Questions diverses.

➤ Monsieur le Maire indique que l'enquête publique pour la nouvelle charte du PNRCQ se déroulera du 11 juillet au 12 août. Le dossier soumis à enquête est consultable par le public dans chaque mairie du PARC.

➤ Suite au rapport SOCOTEC, un devis a été établi par Mr PARET électricien. Il existe 2 solutions soit mettre aux normes en suivant les observations du rapport, soit reprendre en totalité l'installation.

Le conseil décide la réfection totale de l'installation avec pose d'un faux plafond. Compte tenu du montant de l'estimation, une consultation sera lancée auprès de deux autres électriciens.

➤ Local épicerie : nombreux appels. Une personne, seule et sans emploi, semble intéressée et souhaiterait développer l'activité en proposant des plats cuisinés.

➤ Station épuration : compte rendu de la réunion du 17 juin en sous préfecture en présence du Sous préfet, Me TOUBOUL avocat, des représentants du SATESE, de la DDT et des communes concernées.

Le rapport de Mr GIROU bien que très complet au niveau de la responsabilité ne mentionne pas le coût pour la remise en état de la station. Ce chiffrage est nécessaire pour demander une avance sur jugement.

Mr LABESCAU des services du SATESE s'est proposé pour réaliser ce chiffrage.

Prochaine réunion prévue le 15 octobre.

➤ Columbarium : déterminer emplacement dans le cimetière.

➤ Achat peinture pour main courante du stade. La peinture sera réalisée par les membres du club de foot.

Fin de séance 0 h 25

Calmon Bernard,

Cassabois Marie Pierre,

Doumergue Véronique,

Faure Jacques,

Bonnet Serge,

Carrière Frédéric,

Vaurs Casadéi Marie Ange,

Lavergne Guillaume,

Paréja Félix,

Sirieys Sabine,

Vaurs Marie Agnès.